

## NOTE EXPLICATIVE Solde des 18€

Chers adhérents,

Vous venez de recevoir un nouvel avis de paiement des participations.

Comme cela vous a été expliqué dans le mot qui a été publié à votre attention en début d'année sur le site de l'AFUA, le Conseil des Syndics, à la demande de Monsieur le Sous-préfet, a décidé, afin d'assurer l'égalité de tous les propriétaires, d'appeler les sommes restant dues pour que nous soyons tous, à la fin de cette année, au même niveau de paiement, soit 18 €TTC par m<sup>2</sup>.

Afin de permettre à chacun de procéder plus facilement à ce paiement, ces sommes seront réclamées, pour moitié en avril 2015 – somme qui correspond au titre que vous avez reçu - et, pour moitié, en aout/septembre 2015.

Une fois ce rôle des 18€ apuré, tous les propriétaires de terrains constructibles resteront devoir à l'AFUA une participation complémentaire d'un montant de 32.07€ TTC. Cette participation sera appelée ilot par ilot en fonction de l'avancée des travaux d'aménagement secondaire.

Des réunions préparatoires à l'aménagement secondaire et tertiaire de chaque ilot seront organisées dans les prochaines semaines.

Une fois remembré et aménagé, chaque ilot pourra, après paiement des participations dues par les propriétaires de l'ilot, accueillir des constructions.

Les premières constructions devraient pouvoir être autorisées, pour des propriétaires souhaitant construire pour eux-mêmes, en fin d'année 2016.

J'en profite pour vous rappeler mes propos du début de cette année.

Nous sommes en train de réussir notre projet mais cette réussite implique, nous remémorant notre situation catastrophique d'hier, que nous adoptions tous un comportement responsable et que tous nous donnions la priorité au collectif, c'est-à-dire à l'AFUA.

Ainsi, il nous faut soit :

. payer scrupuleusement les participations qui sont réclamées,

. soit accepter de céder son terrain à l'AFUA dans les conditions proposées.

Il n'y a pas d'autre alternative.

Je vous le répète : il ne peut y avoir de réussite personnelle sans réussite collective.

Votre bien dévoué,

Marcel FABRE  
Président  
ASSOCIATION FONCIERE  
LES JARDINS  
DE SERIGNAN  
URBAINE AUTORISEE